



**Université d'Évry Val d'Essonne**

Direction des Affaires Financières  
Pôle achats et marchés publics  
Bâtiment Île-de-France  
23 boulevard François Mitterrand  
91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Université d'Évry Val d'Essonne  
Direction du Patrimoine et des Moyens  
Généraux

**MARCHÉ PUBLIC**  
ACCORD-CADRE DE SERVICES

# Prestation de Curage Dégorgement et entretien des installations de relevage

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	25.004
Date limite de remise des plis	<b>17/04/2025 à 12:00</b>
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Université d'Evry Val d'Essonne

Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux

Représentant : Vincent BOUHIER, Président de l'Université d'Evry Val d'Essonne

Adresse : Université d'Evry Val d'Essonne

Bâtiment Île-de-France

23 boulevard François Mitterrand

Évry-Courcouronnes Cedex

91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Téléphone : 01.68.47.70.70

Site internet : <https://www.univ-evry.fr/>

La personne en charge du dossier est : Marinette KHETACHE Responsable du pôle achats et marchés publics

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestation de Curage Dégorgement et entretien des installations de relevage**

*Le contrat porte sur les prestations suivantes : ENTRETIEN ET CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES, EAUX USÉES, EAUX VANNES et POMPES DE RELEVAGE*

*L'opération consiste au décapage et au curage hydrodynamique de la canalisation sur le tronçon concerné pour le débarrasser de tous dépôts tels que sables, boues, graisses, terre, gravats, calcaires ou bétons, déchets organique, papiers ainsi qu'un nettoyage soigné des regards de visite et branchements.*

*L'opération consiste également aux prestations de maintenance et d'entretien type P2 (Préventif) et P3 (Curatif)*

Code CPV	Libellé CPV
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Prestation de Curage Dégorgement et entretien des installations de relevage
 Acheteur	Université d'Evry Val d'Essonne
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Tous les sites de l'Université d'Evry Val d'Essonne
 Durée	48 mois - 3 reconductions
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Révisibles (formule), formule 0,15 + 0,85 x (1,000.001664554)
 Nature des prix	Prix unitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations financièrement plus coûteuse.  
Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Période	Période initiale - montant maximum 35 750,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 35 750,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 35 750,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 35 750,00 € HT, 12 mois

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

### ■ Planning prévisionnel de la consultation\* :

	Publication de la consultation	mars 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	avril 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	avril 2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	avril 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	avril 2025
	Information des candidats non retenus	avril 2025
	Signature et notification du contrat	avril 2025
	Démarrage des prestations	avril 2025

\*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Fiche entreprise
- Acte d'engagement
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC
- Certificat de visite
- BPU
- CCAP
- CCTP
- DQE
- Cadre de réponse

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Florent JEAN-PIERRE

Pôle Maintenance Exploitation  
Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux  
0169479047  
0649937823  
[florent.jeanpierre@univ-evry.fr](mailto:florent.jeanpierre@univ-evry.fr)

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Attestations fiscales et sociales	<i>Les déclarations et attestations suivantes prévus aux articles R.2143-3, R.2143-11.</i>
<b>Autres justificatifs</b>	
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Fiche entreprise	<i>Fiche entreprise</i>
RIB	<i>RIB</i>
Certificat de visite	<i>Certificat de visite</i>

**Présentation des documents** : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
BPU	<i>Bordereaux de prix unitaire en version PDF et EXCEL</i>
Cadre de réponse	<i>Cadre de réponse</i>
Certificat de visite	<i>Certificat de visite</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

■ **Conditions d'envoi et de remise des plis :**

**Transmission électronique**

Conformément aux dispositions des articles R2131-19 à R2131-20 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer gratuitement une offre par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

**<https://www.marches-publics.gouv.fr/>**

L'inscription est gratuite. Elle n'est pas obligatoire pour télécharger le DCE. Néanmoins, elle vous permet d'être automatiquement averti (par courriel) des éventuels compléments ou modifications apportées aux documents que vous allez télécharger.

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire pour le téléchargement des pièces du DCE, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

L'Université d'Evry Val d'Essonne s'engage à assurer la confidentialité et l'intégrité des documents mis en ligne ainsi que la sécurité des transactions sur un réseau informatique accessible à tous les candidats de façon non discriminatoire.

L'ensemble des éléments et étapes nécessaires à l'inscription et la transmission électronique sont expliqués à la rubrique « Aide », accessible depuis la page d'accueil.

**NB : PRECISIONS SUR LA SIGNATURE DES PIÈCES**

L'acte d'engagement doit être signé de façon individuelle. Conformément à l'article R.2182-3 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019, la signature électronique n'est pas exigée.

Les candidats doivent obligatoirement signer manuscritement leurs documents et en version PDF. En cas de groupement, l'acte d'engagement peut être signé par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires.

■ **Délai de validité des offres :**

La date de départ du délai de validité d'une offre démarre à la date limite de remise des offres initiales. En revanche et lors d'une négociation, la date de départ du délai de validité démarre à la date de la nouvelle offre négociée.

■ **Présentation des plis :**

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Attention** : Les candidats devront avoir obligatoirement signé chacun des documents composant le DCE, pour lesquels une signature est demandée, au plus tard au moment de l'attribution du marché, à défaut de quoi le candidat sera rejeté pour le caractère irrégulier de son offre.

En cas de candidature incomplète, l'acheteur demandera aux candidats de fournir les pièces manquantes

dans un délai maximal fixé dans la demande par l'acheteur. Toute absence de réponse du candidat dans ce délai pour compléter son dossier ou tout dossier ne présentant pas de garanties administratives, techniques et financières entraînera le rejet de la candidature conformément aux articles R2144-1 0 R2144-2 du décret n° 2018-1085 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique.

L'acte d'engagement sera celui fourni dans les pièces de la consultation. La transmission de tout autre document entraînera l'irrégularité de l'offre.

**IMPORTANT** : le candidat est informé que tout document non fourni ou tout élément non renseigné (Bordereau(x) de prix, cadre de réponse, ...), permettant au pouvoir adjudicateur de juger l'offre rendra celle-ci irrégulière. L'offre sera déclarée irrégulière dans l'hypothèse où le cadre de réponse devra être renseigné sans aucun renvoi au mémoire technique.

Il est à noter que les prix mentionnés dans la simulation, le Détail estimatif et le DPGF correspondent au report des prix proposés dans le bordereau des prix.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans cette simulation / ce détail / cette décomposition, les erreurs seront corrigées et les montants de ces prix seront rectifiés pour le jugement de la consultation.

Si le candidat concerné est retenu, il sera invité par l'acheteur à prendre connaissance des rectifications, ainsi que du nouveau montant reporté à l'acte d'engagement, et en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. L'acheteur se reportera alors sur le second candidat du classement établi. En cas d'égalité de classement de plusieurs offres, le critère portant sur la valeur du prix des prestations sera déterminant et privilégié pour le classement final.

Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait pas fournir ces documents dans le délai précité, son offre serait alors rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le candidat établi dans un autre Etat que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

#### ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

---

#### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (coef. 30)	
<p>- Méthodologie mise en œuvre pour assurer la qualité des interventions selon les règles de l'art-comprenant toutes justifications et observations de l'entrepreneur (10 pts)</p>	<p>Ce critère sera apprécié au vu de la description méthodologique détaillée dans le cadre technique du candidat (organisation des interventions, moyens généraux mis en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité ainsi qu'un chantier propre, le planning prévisionnel de la maintenance)</p> <p>Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>0 : Non notable  1/10 : Médiocre  2/10 : Insuffisant  3/10 : Passable  4/10 : Moyen  5/10 : Satisfaisant  6/10 : Bon  7/10 : Honorable  8/10 : Très bon  9/10 : Remarquable  10/10 : Excellent</p>
<p>- Les moyens matériels, techniques dédiées au présent marché (10 pts)</p>	<p>Apprécié au regard des réponses apportées dans le cadre technique du candidat (moyens matériels, techniques, qualification, formations et habilitations du personnel dédié au marché)</p> <p>Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>0 : Non notable  1/10 : Médiocre  2/10 : Insuffisant  3/10 : Passable  4/10 : Moyen  5/10 : Satisfaisant  6/10 : Bon  7/10 : Honorable  8/10 : Très bon  9/10 : Remarquable  10/10 : Excellent</p>
<p>- Les moyens humains dédiées au présent marché (10 pts)</p>	<p>Apprécié au regard des réponses apportées dans le cadre technique du candidat</p> <p>Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>0 : Non notable  1/10 : Médiocre  2/10 : Insuffisant  3/10 : Passable  4/10 : Moyen  5/10 : Satisfaisant  6/10 : Bon  7/10 : Honorable  8/10 : Très bon  9/10 : Remarquable  10/10 : Excellent</p>
2. Prix (coef. 50)	<p>Le critère « Prix des prestations », noté sur 30points, sera apprécié au regard du montant total TTC indiqué dans le DQE ci-joint à la consultation.</p> <p>Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante, selon la formule suivante :</p> <p>Note = 30xMOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MOMD : Montant de l'offre la moins disante</li> <li>- MOJ : Montant de l'offre jugée.</li> </ul>
3. Délai d'exécution (coef. 20)	Délai d'exécution
<p>- Délai normal (10 pts)</p>	<p>Apprécié au regard des réponses apportées dans le cadre de réponse.</p> <p>Le sous-critère sera noté comme suit :</p> <p>0 : Non notable  1/10 : Médiocre  2/10 : Insuffisant  3/10 : Passable  4/10 : Moyen  5/10 : Satisfaisant  6/10 : Bon</p>

Critère et pondération	Descriptif
	7/10 : Honorable 8/10 : Très bon 9/10 : Remarquable 10/10 : Excellent
- Délai urgent (10 pts)	Apprécié au regard des réponses apportées dans le cadre de réponse.  Le sous-critère sera noté comme suit : 0 : Non notable 1/10 : Médiocre 2/10 : Insuffisant 3/10 : Passable 4/10 : Moyen 5/10 : Satisfaisant 6/10 : Bon 7/10 : Honorable 8/10 : Très bon 9/10 : Remarquable 10/10 : Excellent

*Modalités de calcul des notes :*

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du coefficient de pondération.

La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10 000,00, puis ramenée sur **100,00**

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec tous les candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites par le pôle achats et marchés publics. Les échanges résultant de la

négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Les offres inappropriées seront éliminées et ne seront pas retenues pour la négociation.

L'acheteur se réserve le droit de retenir pour la négociation les offres irrégulières ou inacceptables. Si ce n'est pas le cas, ces offres ne seront pas retenues et ne seront pas classées.

Après examen des offres remises, l'acheteur effectue un premier classement. Au regard de celui-ci, il peut engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté la ou les offres les plus intéressantes sur la base des critères énoncés ci-dessus sur tout ou partie du dossier de consultation. L'acheteur se réserve le droit de faire passer des auditions aux candidats retenus.

A l'issue de la négociation, l'acheteur procède à une nouvelle notation, de laquelle découlera le classement final. Au regard des résultats de la négociation, la note finale pourra varier à la hausse ou à la baisse. Si les offres retenues pour la négociation restent irrégulières ou inacceptables à l'issue de la négociation, elles ne seront pas classées.

L'offre la mieux classée sera retenue.

Tout document, ou élément non fourni servant à l'analyse des offres rendra l'offre irrégulière. Par ailleurs, si un candidat obtient zéro à un critère son offre sera déclarée irrégulière.

L'acheteur se réserve la possibilité de régulariser une offre irrégulière dans un délai maximal de 3 jours calendaires à compter de la réception de la demande par le soumissionnaire. Cette régularisation ne pourra intervenir que dans les cas suivants :

- offre non signée,
- erreur ou omission mineure dans le bordereau des prix unitaires.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles  
56 avenue de Saint Cloud  
Versailles

78010 Versailles  
Téléphone : 01 39 20 54 00  
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr  
Télécopie : 01 39 20 54 87  
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)